

**Département des Hauts-de-Seine**  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2026**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 32

Représentés : 3

Pour : 27

Contre : 8

Abstention : 0

**OBJET : Election des représentants de la commune au conseil de vie sociale de l'établissement Marie Nodier de l'association ARPAVIE**

L'An deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le huit avril, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Pauline LE FUR, Maire.

**Etaient présents** : Pauline LE FUR, Gilles MERGY, Léa POGGI, Maxime MESSIER, Catherine GOINDIN, Stein Van OOSTEREN, Nadège HAMMOUDI, Michel FAYE, Astrid BROBECKER, Jean-yves SOMMIER, Sarah TISSANDIER, Lamine DIA, Ninon PONCET, Moussa KONÉ-DIALLO, Aline VENTURINI, Antoine PETIT, Hélène SOL, Yacine BENACHOUR, Cécile POUTIERS, Jean-Jacques FREDOUILLE, Emmanuel DURAND, Christine VICARI, Dominique FRUCHTER, Sophie DE QUATREBARBES, Florian BIERRE, Noëlle JOUADI, Laurent VASTEL, Michel RENAUX, Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, Guillaume LAURENCIN, Claudine ANTONUCCI, Cécile COLLET, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

Mme Hajar BOUSADA

pouvoir à

Mme Ninon PONCET

M. Pierre-Henri CONSTANT

pouvoir à

M. Laurent VASTEL

Mme Malika ASSANTE

pouvoir à

Mme Cécile COLLET

La Présidente ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme Ninon PONCET est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-33 et R.2221-5,

Vu les statuts de l'établissement Marie Nodier et l'association ARPAVIE,

Considérant que le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le groupe ARPAVIE est né de la fusion entre les 3 associations AREFO, AREPA et ARPAD,

Considérant que le groupe est gestionnaire de l'établissement pour personnes âgées comprenant l'ancien AREPA Marie Nodier à Fontenay-aux-Roses,

Considérant le renouvellement du conseil municipal du 28 mars 2026,

Considérant que la commune bénéficie d'un représentant convié aux réunions du conseil de vie sociale,

Sur la proposition de la Maire,  
Après appel à candidature et vote à main levée,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : de désigner représentant de la commune, convié aux réunions du conseil de vie sociale de l'établissement Marie Nodier, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- Moussa KONÉ-DIALLO

**Article 2** : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautii BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

**Article 3** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine,
- L'établissement Marie Nodier et l'association ARPAVIE

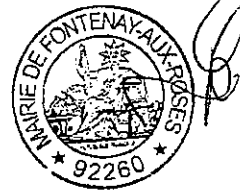
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé la Maire et la secrétaire de séance

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**La Maire**

**La secrétaire de séance**  
Ninon PONCET



**Pauline LE FUR**



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en préfecture le : 27/04/2026  
Publication/Affichage le : 28/04/2026  
Pour la Maire par délégation  
Directrice du pôle administratif et affaires générales

Florence Chottin

